

Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Umwelt BAFU
Abteilung Arten, Ökosysteme, Landschaften





Stratégie Biodiversité Suisse: forêt

- Un des objectifs principaux de la Politique forestière 2020 est la conservation et une amélioration ciblée de la biodiversité en forêt.
- Le Conseil fédéral a décidé de soutenir les cantons dans la réalisation des mesures visant à atténuer de toute urgence les lacunes d'exécution dans les domaines de la protection de la nature et de la biodiversité en forêt grâce à des mesures immédiates dans le domaine de l'environnement.



Stratégie Biodiversité Suisse: forêt

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique forestière 2020, les plus grands déficits écologiques des forêts suisses doivent être réduits par le biais
- d'une sylviculture proche de la nature (= base)
- de conventions de prestations ciblées dans le domaine de la biodiversité en forêt = promotion / soutien actif des cantons

mesures immédiates biodiversité en forêt = renforcer le activités en cours



L'aide à l'exécution « Biodiversité en forêt: objectifs et mesures » définit 6 domaines d'intervention

- M 1: « Laisser libre cours au développement naturel de la forêt »
- M 2: « Promouvoir le vieux bois et le bois mort »
- M 3: « Valoriser et maintenir les milieux naturels forestiers de grande valeur écologique »
- M 4: « Conserver les espèces prioritaires (EPN) et les milieux naturels (MPN) prioritaires au niveau national
- M 5: « Préserver la diversité génétique »
- M 6: « Transmettre le savoir et encourager la recherche »



L'aide à l'exécution « Biodiversité en forêt: objectifs et mesures » définit 6 domaines d'intervention

Les objectifs des domaines d'intervention sont conformes aux objectifs de la SBS, par ex.

- Objectif 2 : D'ici à 2020, une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau est réalisée afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité.
- ➤ Objectif 3 : D'ici à 2020, l'état de conservation des espèces prioritaires au niveau national est amélioré et leur disparition est enrayée dans toute la mesure du possible.

V

Aide à l'exécution « Biodiversité en forêt: objectifs et mesures »

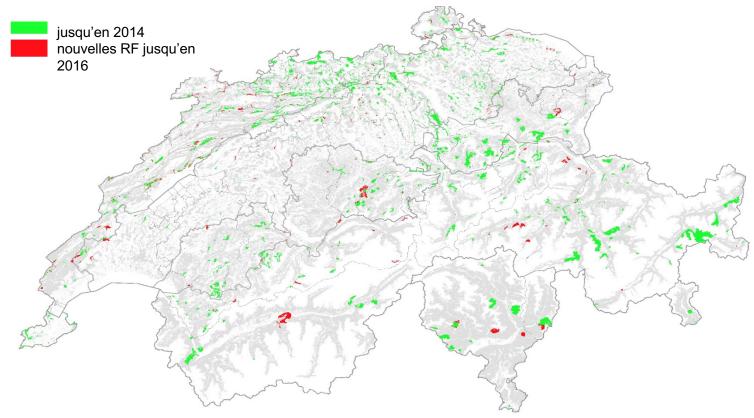
Exemple: protection des processus – promotion du vieux bois/bois mort:

Le bois mort constitue une ressource écologique clé de l'écosystème forestier. Près de 20% de l'ensemble de la faune forestière dépend directement ou indirectement du bois mort pour sa survie.

- M 1: « Laisser libre cours au développement naturel de la forêt »
- M 2: « Promouvoir le vieux bois et le bois mort »
- Convention de prestation Biodiversité en forêt
 - réserves forestières / réserves forestières naturelles
 - îlots de vieux bois
 - arbres-habitats



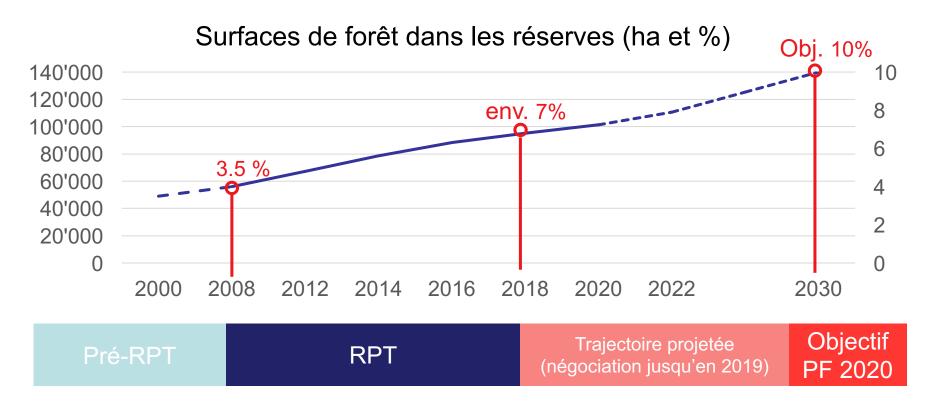
M 1: « Laisser libre cours au développement naturel de la forêt »: réserves forestières



État des surfaces de réserve forestière jusqu'à fin 2016: 76'988 ha, env. 6.4% de la surface forestière

V

M 1: « Laisser libre cours au développement naturel de la forêt »: réserves forestières

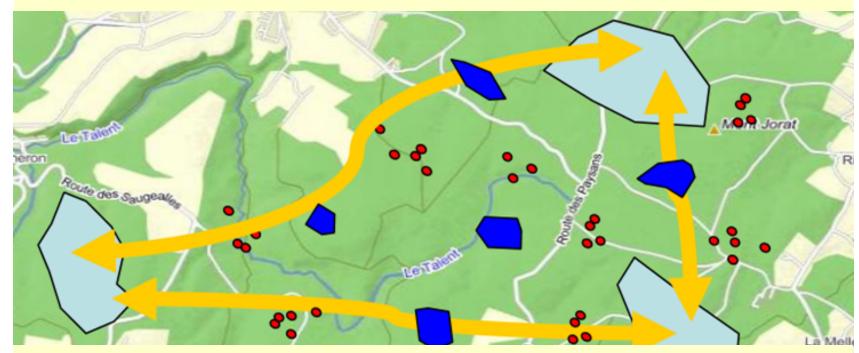


Développement des réserves forestières: depuis l'entrée en vigueur de la RPT en 2008, la surface de réserves forestières a doublé; grâce à des mesures immédiates, l'objectif peut être atteint d'ici 2030.

O

M 2: « Promouvoir le vieux bois et le bois mort »

Stratégie de la Confédération: promouvoir le vieux bois et le bois mort par le biais des réserves forestières, îlots de vieux bois et des arbres-habitats Valeurs cibles volumes de bois mort: Jura, Plateau, sud des Alpes: 20 m³/ha Préalpes, Alpes: 25 m³/ha



Surfaces bleu clair = réserves forestières (zones nodales), surfaces bleu foncé = îlots de vieux bois, points rouges = arbres-habitats, flèches jaunes = corridors faunistiques.

O

M 2: « Promouvoir le vieux bois et le bois mort »

Mesures immédiates, exemple de projet: arbres-habitats

ID	Objectif	Indicateur de prestation	Prestation du canton	Prestation du canton après le complément 2017
09-1	Protection à long terme de surfaces forestières et d'arbres présentant des valeurs naturelles remarquables	IP 1.1: ha de réserves forestières	1'237 ha	1'407 ha
		IP 1.2: ha d'îlots de sénescence (IS)	159 ha	215 ha
		IP 1.3: Nombre d'arbres-habitat	1'900 arbres	4'400 arbres

	keine Leistungen vereinbart	keine Leistungen vereinbart
LI 1.3: Anzahl Biotopbäume	keine Leistungen vereinbart	1400 Biotopbäume



La nouvelle mesure « Préservation d'arbres-habitats », qui sert à promouvoir le vieux bois et le bois mort dans les forêts exploitables, figure depuis 2016 dans la CP Biodiversité en forêt. Grâces aux mesures immédiates, certains cantons ont pu faire preuve d'un fort engagement.

😲 Bilan actuel

Convention-programme 2020-24



Déficits zones nodales

- Plateau: grandes réserves forestières (> 20 ha)
- Plateau et Jura: nombre de grandes réserves encore insuffisant
- Plateau: objectif quantité de bois mort 20 m³/ha pas encore atteint

Déficits zones de mise en réseau

- Îlots de vieux bois: objectif 2 IVB/ha pas encore atteint
- Arbres-habitats: système à l'essai
- Lisières de forêt: qualité souvent insuffisante (par ex. lisières abruptes)

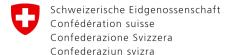
Bilan Biodiversité en forêt



Collaboration entre Confédération et cantons

- Mécanisme CP (stratégie, instruments de mise en œuvre, pilotage/controlling) est bien établi.
- Progrès mesurables concernant la réalisation des objectifs cantonaux et nationaux.
- Les activités liées à la mise en œuvre sont nettement renforcées par les mesures immédiates.
- Il est possible de mieux répondre aux besoin des cantons, de manière plus ciblée

Nous sommes sur la bonne voie!



Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

Bundesamt für Umwelt BAFU Division Espèces, écosystèmes, paysages

Merci pour votre attention « La biodiversité, ça vaut le coup! » 9 nov. 2018